



Mardi 8 octobre 2019
Bellegarde-en-Forez

GRATUIT Journée d'information
Grand public

**Connaître et préserver la haie bocagère :
un devoir citoyen**



Financé par



Établissement public du ministère
chargé du développement durable

En partenariat avec



ENS DE LYON

Les haies bocagères

Les haies bocagères et alignements d'arbres bocagers sont des milieux remarquables rendant de nombreux services écosystémiques :

- épuration des eaux,
- rétention des eaux pluviales,
- brise vent,
- berceau de biodiversité.

Ils contribuent activement au développement agricole et paysager, ainsi qu'à la valorisation générale des terres. Autant de fonctionnalités qui exigent que ces milieux soient préservés, en particulier dans un contexte de plus en plus préoccupant de dérèglement climatique mondial et de pression démographique.

Bien que des initiatives locales soient prises pour replanter ces milieux et les préserver, ils font pourtant l'objet régulièrement de destruction partielle, voir totale, par coupe ou abattage et utilisation de produits phytosanitaires, répondant très souvent à une logique de remembrement agricole ou de gain d'espace. À contrario, leur entretien et leur coupe est parfois nécessaire et participe d'une gestion durable de ces milieux.

Force est de constater qu'il existe malheureusement peu de moyens coercitifs permettant d'assurer leur protection juridique leur garantissant une gestion durable, moyens par ailleurs mal connus par les autorités compétentes et/ou dont la mise en œuvre relève très souvent d'une volonté politique locale :

- planification urbaine et espaces boisés classés,
- éléments de paysage,
- sites et secteurs à protéger pour des motifs d'ordre écologique prévu par l'article 151-23 du code l'urbanisme,
- dispositif Natura 2000,
- instruments de protection réglementaire des espaces naturels,
- utilisation de produits phytosanitaires en zone de non traitement,
- outil BCAE 7 de la Politique Agricole Commune.

Vous souhaitez participer activement à la préservation de ces milieux et vous inscrire comme relais local auprès de notre association et des acteurs du territoire œuvrant au quotidien pour protéger cet écosystème, France Nature Environnement Loire vous invite à participer à une journée d'information et de sensibilisation qui portera sur la connaissance des caractéristiques et des différentes fonctionnalités des haies bocagères, mais aussi des outils de protection réglementaire et de gestion durable de ces milieux.

Sur inscription

Places limitées.

Inscription obligatoire jusqu'au 1^{er} octobre 2019 auprès de **Tristan RICHARD** :

04 77 49 57 35 - tristan.richard@fne-aura.org

Programme

9 h - 9 h 30: Accueil

9 h 30 - 9 h 50 : Introduction de la journée

Par Tristan RICHARD, juriste et chargé de mission « Eau » et « Sentinelles de la Nature » FNE Loire

9 h 50 - 10 h 10 : Présentation d'un projet collectif sur la création d'un dispositif d'accompagnement pour la conception, la gestion et la valorisation du bocage de la trame verte et bleue de Saint-Étienne Métropole

Par Guillaume BOUCHUT et Martine JEUNE, formateurs chargés de mission environnement/ CFPPA de Montravel

10 minutes d'échanges

10 h 20 - 12 h : Les différentes fonctionnalités éco-systémiques des haies bocagères (avec un zoom sur le bassin versant de la Coise sur les fonctionnalités aquatiques et agricoles)

Par Daniel ROCHE, directeur du SIMA Coise, Sylvie MONIER, directrice de la Mission Haies Union des Forêts et des Haies Auvergne-Rhône-Alpes, André ULMER, bénévole FNE Loire, président de l'association LIANE, administrateur de la Société des sciences naturelles de Loire-Forez

10 minutes d'échanges

Repas tiré du sac

13 h 30 - 14 h 30 : La haie bocagère est encore un élément naturel pas (ou très peu) protégé.

Quels sont les rares outils de protection juridique ? Gérer durablement les haies bocagères : comment bien entretenir, restaurer, exploiter une haie ?

Par Sylvie MONIER

14 h 30 - 15 h : La Politique Agricole Commune protège-t-elle les haies ?

Depuis 2015, la réglementation agricole oblige les agriculteurs qui perçoivent des aides de l'Europe à maintenir leurs haies et à compenser les destructions par de nouvelles plantations. Pourtant, la mise en œuvre de la règle n'est pas sans heurts.

Par Léo MAGNIN, étudiant chercheur / ENS Lyon

10 minutes d'échanges

15 h 10 - 16 h 30 : Visite terrain commentée

Cette visite inclura la découverte d'une replantation de haies par les carrières Delage.

Par Daniel ROCHE et André ULMER

16 h 45 : fin de la journée

